

## Les foyers bénéficiaires de la prime d'activité en septembre 2024

La Prime d'activité (PPA) a été versée à 91 215 foyers réunionnais pour 195 380 personnes couvertes, soit 22 % de la population de La Réunion. Cet effectif est en croissance annuelle de 0,9 %. Le nombre de foyers bénéficiant d'une majoration pour isolement a augmenté de 2,3 % durant cette même période.

En un an, près de 231 millions d'euros ont été versés par la Caf au titre de la Prime d'activité, dont 22,4 millions d'euros au titre de la Prime d'activité majorée.

L'écart entre le nombre d'allocataires du Revenu de solidarité active et de la Prime d'activité continue de se réduire, en passant de 4 461 en 2023 à 1 768 en 2024.

16 600 allocataires cumulent ces deux prestations.

### Hausse des effectifs bénéficiaires de la Prime d'activité

En 2024, la Caf a recensé 91 215 allocataires de la Prime d'activité (PPA), affichant ainsi une croissance annuelle de +0,9 % (cf. graphique 3). En parallèle, le nombre total de personnes couvertes par cette prestation s'est élevé à 195 380 individus, soit une augmentation de +0,4 % sur un an.

Cette progression modérée est principalement imputable au ralentissement observé sur le marché de l'emploi de l'île au cours de l'année 2024 (cf. encadré 2).

Au **premier semestre**, les effectifs ont reculé de -0,8 % (cf. graphique 1). Cette baisse s'explique par deux phénomènes principaux :

- Les variations saisonnières liées aux modalités de déclaration trimestrielle des ressources des allocataires (DTR) - cf. encadré 1.

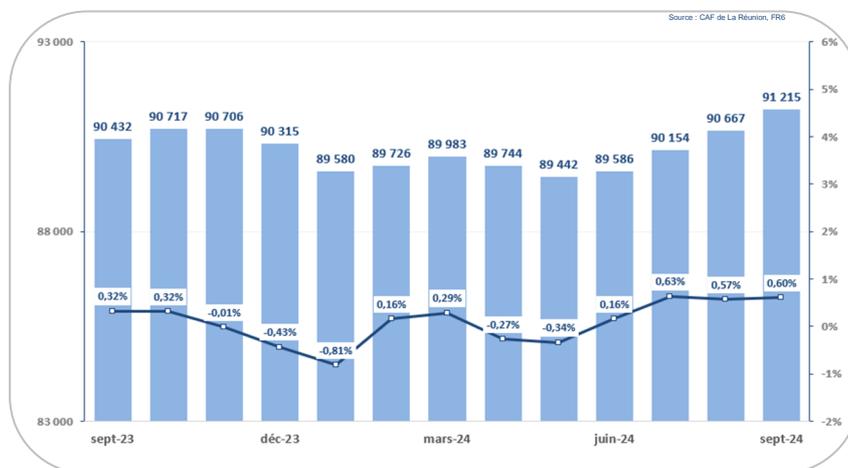
- Le ralentissement de l'emploi, amorcé au deuxième trimestre 2024, s'est prolongé au troisième trimestre. L'évolution du marché du travail se répercute généralement avec un décalage de trois à cinq mois sur les droits des allocataires, en fonction de la date de renouvellement de leur DTR (cf. encadré 2).

Au **troisième trimestre**, les effectifs ont renoué avec une dynamique haussière, atteignant un pic en septembre avec 91 215 allocataires. Cette reprise s'explique notamment par la forte revalorisation de la prime d'activité en avril 2024 (+4,6 % du montant forfaitaire), qui a favorisé l'entrée de nouveaux allocataires tout en réduisant le nombre de sorties (cf. graphique 2).

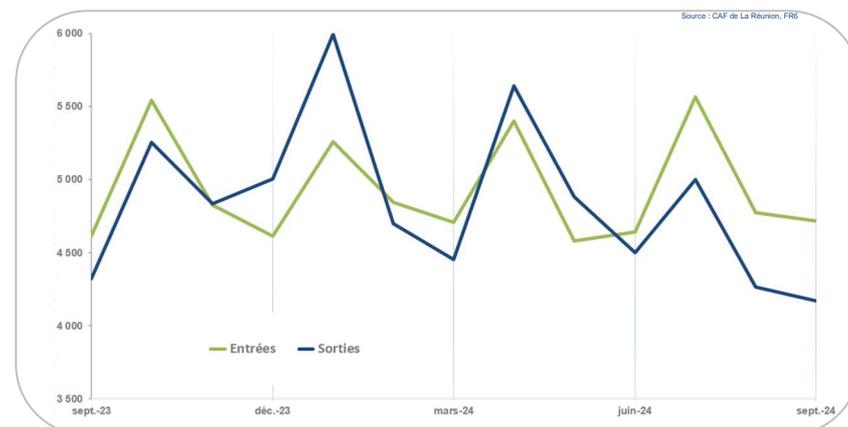
L'impact de cette revalorisation n'est pas immédiat, car il s'étale généralement sur une période de cinq mois, en raison de la mise à jour progressive des DTR par les allocataires. Ainsi, la mesure a commencé à produire ses effets à partir du troisième trimestre 2024.

Année	2023	2024	évolution
Effectifs allocataires CAF	287 715	287 649	-0,02%
Effectifs allocataires prime d'activité dont allocataires prime d'activité avec cumul RSA	90 432 16 961	91 215 16 600	0,9% -2,1%
Personnes couvertes au titre de la prime d'activité	194 649	195 380	0,4%
Personnes couvertes prime d'activité / population légale	22,6%	22,1%	
Effectifs allocataires RSA	94 893	92 983	-2,0%

Tableau 1. Les allocataires bénéficiant de la prime d'activité



Graphique 1. Nombre de foyers bénéficiaires de la prime d'activité et évolution (en %)



Graphique 2. Évolution des allocataires entrants et sortants de la prime d'activité

Le niveau des sorties de la prime d'activité (PPA) observé au cours des six premiers mois de l'année s'explique également par les « conditions d'activité non remplies », les allocataires n'ayant pas de revenu déclaré sur le trimestre de référence. Depuis le mois de juin 2023 jusqu'au premier trimestre 2024, le nombre d'allocataires dans cette situation a connu une baisse constante (cf. graphique 3).

Par ailleurs, le nombre de sorties associées à des « ressources trop élevées » était inférieur en septembre 2024 à celui observé un an plus tôt (cf. graphique 3). La revalorisation de la prime d'activité en avril 2024 a permis de maintenir un plus grand nombre d'allocataires éligibles, réduisant ainsi les sorties pour ce motif.

### Hausse du nombre d'allocataires de la prime d'activité majorée

La hausse constatée des effectifs d'allocataires de la PPA (cf. tableau 2) concerne tous les bénéficiaires, qu'ils bénéficient d'une majoration pour situation d'isolement avec enfant(s) à charge ou à naître (en hausse de +2,3 % en un an) ou non (+0,8 %).

### Hausse des foyers bénéficiant d'une bonification individuelle

En 2024, 87 % des allocataires de la PPA (soit 79 025 allocataires) ont au moins une des personnes du foyer qui perçoit une bonification individuelle, ce qui correspond à une hausse modérée de +0,5 % en glissement annuel (cf. tableau 7).

Par ailleurs, le nombre d'allocataires bénéficiant de la PPA comme seule prestation de la Caf, a augmenté (avec 842 allocataires supplémentaires en un an). Cette catégorie contribue majoritairement à la croissance globale des bénéficiaires de la prime d'activité observée en 2024.

### Augmentation des effectifs d'allocataires dans quatorze communes

En 2024, quatorze communes de l'île ont connu une hausse du nombre d'allocataires bénéficiaires de la PPA (cf. carte 1).

Les communes de Sainte-Suzanne, Les Avirons, Trois-Bassins et de Saint-Leu ont enregistré les variations annuelles d'allocataires les plus élevées (avec des taux supérieurs à 4,6 %).

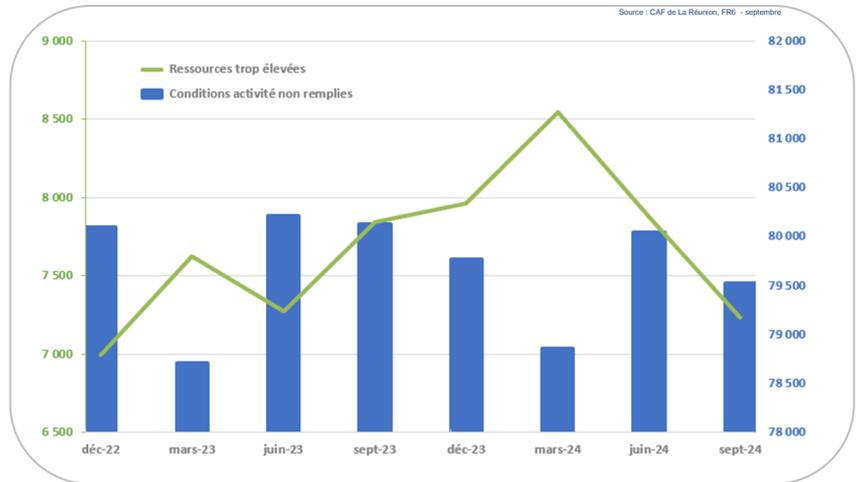
### Baisse des allocataires cumulant Revenu de solidarité active et prime d'activité

L'incitation à l'activité peut aussi se traduire par le cumul du RSA et de la PPA (cf. tableau 3). En 2024, 16 600 allocataires étaient ainsi dans cette situation, soit une baisse annuelle de -2,1 %. Ces allocataires représentaient environ 18 % de l'ensemble des bénéficiaires de la prime d'activité. Par ailleurs, le nombre total de bénéficiaires du RSA s'élevait à 92 983, soit une baisse de 2 % sur un an.

## Encadré 1

L'évolution des bénéficiaires de la prime d'activité d'un mois à l'autre peut se déduire du nombre d'ouvertures de droit (entrées) et de fins de droit à la prestation (sorties) ayant eu lieu sur la période. Il est à noter que les flux d'entrées et de sorties dans le droit sont affectés par d'importants effets saisonniers, liés notamment à un déséquilibre entre les mois de l'année, correspondant au renouvellement des droits des bénéficiaires. En effet, la prime d'activité repose sur un calcul trimestriel : tous les trois mois, les allocataires remplissent une Déclaration Trimestrielle de Ressources (DTR) à partir de laquelle la prime d'activité est calculée jusqu'à la prochaine déclaration. Près de la moitié des bénéficiaires de la prime d'activité renouvellent leurs droits en janvier, avril, juillet et octobre. C'est la raison pour laquelle on observe de fortes variations ces mois-là.

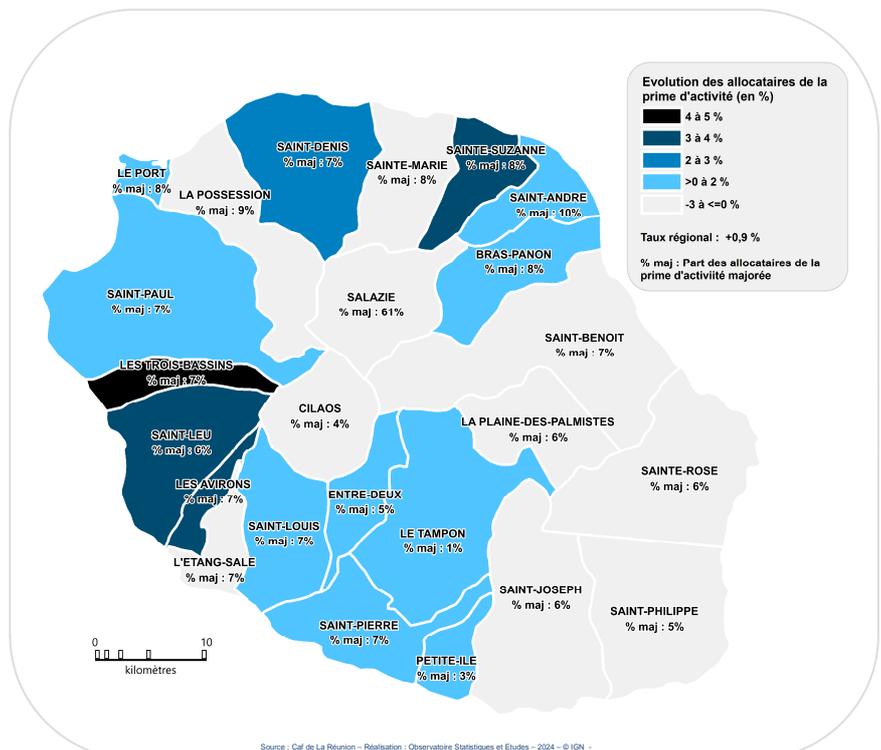
Source : La prime d'activité : fin juin 2021, Prime d'activité conjoncture, n°22, octobre 2021.



Graphique 3. Les motifs de sorties de la prime d'activité

	Année		évolution
	2023	2024	
<b>Foyers allocataires de la prime d'activité</b>	<b>90 432</b>	<b>91 215</b>	<b>0,9%</b>
dont avec majoration isolement	6 376	6 522	2,3%
dont sans majoration isolement	84 056	84 693	0,8%
<b>Dont Prime d'Activité jeunes 18-25 ans non majorée</b>	<b>8 772</b>	<b>8 699</b>	<b>-1%</b>
<b>Allocataires de la Prime d'activité seulement</b>	<b>35 943</b>	<b>36 785</b>	<b>2,3%</b>
Avec au moins une bonification individuelle	78 595	79 025	0,5%

Tableau 2. Evolution annuelle des foyers bénéficiaires de la prime d'activité



Carte 1. Taux d'évolution des bénéficiaires de la prime d'activité sur le territoire

Concernant les autres prestations, environ 41 % des allocataires de la prime d'activité ont bénéficié des allocations familiales, 33,5 % d'une aide au logement et 13 % de l'allocation de soutien familial (cf. tableau 3).

### Hausse des allocataires basculant du Revenu de solidarité active vers la Prime d'activité

Entre le mois de septembre 2023 et celui de 2024, le nombre d'allocataires basculant du RSA à la PPA a enregistré une hausse de +8 %, passant d'environ 19 550 cas en 2023 à 21 200 en 2024 (cf. graphique 4).

Parmi ces foyers, sept sur dix ont effectué cette transition en cumulant le RSA et la PPA.

### Augmentation des dépenses liées à la prime d'activité en 2024

Selon les données définitives en « mois de droit » issues des fichiers statistiques Caf, le montant versable pour la prime d'activité atteint près de 62 millions d'euros au troisième trimestre (en hausse de +6,3 % par rapport à septembre 2023), dont environ 5,9 millions d'euros pour la prime d'activité majorée (cf. graphique 5).

En cumul annuel, les dépenses liées à cette prestation atteignent **230,6 millions d'euros** (dont **22,4 millions d'euros** au titre de la prime d'activité majorée). Le montant mensuel moyen par foyer est estimé à 210 euros.

Cette évolution s'explique par plusieurs facteurs :

- **La hausse du nombre d'allocataires de la Prime d'activité** : le nombre de bénéficiaires a enregistré une hausse de 0,9 % sur un an (cf. tableau 1).

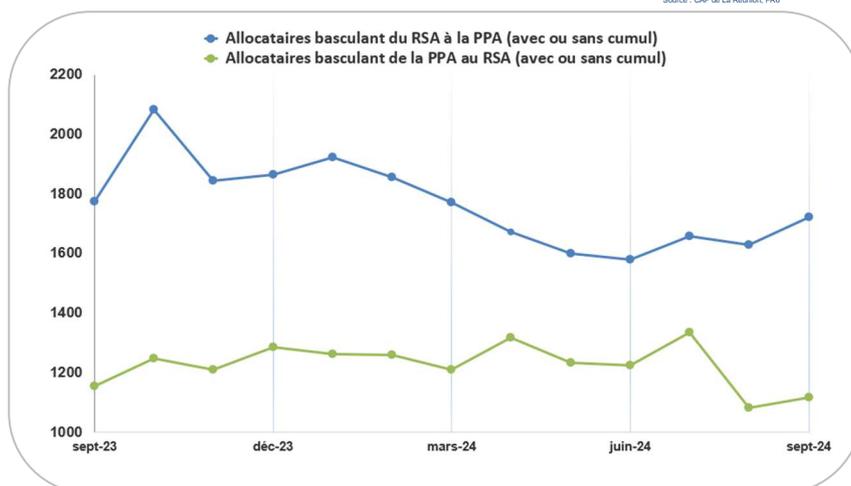
- **La baisse du nombre de bénéficiaires du RSA** : leur effectif a diminué de 2 % en glissement annuel (cf. tableau 1).

- **La revalorisation de 4,6 % du montant forfaitaire intervenue le 1er avril 2024** : ses effets se sont étalés sur cinq mois, en raison de l'échelonnement induit par le calcul trimestriel des droits. Elle a ainsi continué d'influencer les dépenses au troisième trimestre (cf. graphique 5).

Bénéficiaires cumulant la Prime d'activité avec	2023	2024	évolution
Allocations familiales	37 629	37 770	0,4%
Prestation accueil jeune enfant	8 663	8 560	-1,2%
Allocation soutien familial	11 138	11 595	4,1%
Allocation éducation enfant handicapé	2 261	2 442	8,0%
Allocation logement social	7 749	7 617	-1,7%
Allocation logement familial	22 805	22 930	0,5%
Allocation adulte handicapé	804	885	10,1%
Revenu de solidarité active	16 961	16 600	-2,1%

Tableau 3. Evolution des foyers bénéficiaires de la prime d'activité selon les prestations versées

Source : CAF de La Réunion, FR6



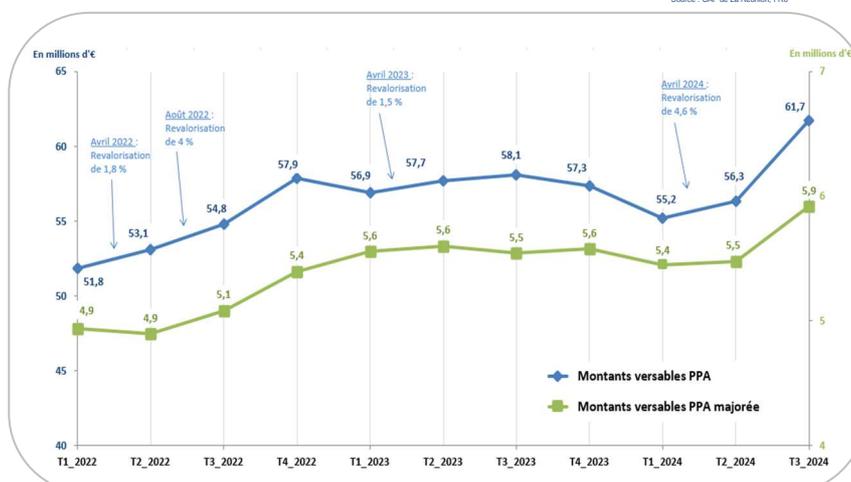
Graphique 4. Les bénéficiaires basculant du RSA à la Prime d'activité (données semi-définitives)

## Encadré 2

Pour la deuxième fois à La Réunion depuis la crise sanitaire, le secteur privé perd des emplois au troisième trimestre 2024 : 350 emplois de moins, après une baisse de 100 au trimestre précédent. Ainsi, fin septembre 2024, les créations d'emplois sont à nouveau atones : la hausse des effectifs dans le secteur public est compensée par cette baisse dans le privé. En particulier, l'emploi baisse encore dans la construction, en lien avec un recul de la construction de logements. L'évolution de l'emploi est morose dans les autres secteurs, et les créations d'entreprises reculent. Seuls les services non marchands créent des emplois. La fréquentation des hébergements collectifs touristiques affiche une hausse au mois d'août. Dans ce contexte, le chômage concerne 17 % de la population active.

Source : « Le secteur privé perd des emplois pour le deuxième trimestre consécutif », Insee Conjoncture La Réunion - 3e trimestre 2024, n°35, janvier 2025.

Source : CAF de La Réunion, FR6



Graphique 5. Evolution trimestrielle des montants versables pour la prime d'activité